



Enfin, l'état des constructions inspire les plus vives inquiétudes. Le principal problème tient à l'amiante. Censier, qui représente à lui seul 60 % des surfaces de l'université, a été floqué à l'amiante lors de sa construction en 1964-65 pour protéger le bâtiment, à structure métallique, des risques d'incendie. Quand le danger que représentait ce flochage a été connu, l'université l'a fait encoffrer d'un revêtement de plâtre étanche (travaux exécutés entre 1979 et 1983). L'air est donc sain depuis cette date (des analyses sont pratiquées régulièrement) mais l'amiante est toujours là. Elle constitue un risque majeur (le revêtement de plâtre a maintenant plus de vingt ans d'âge) et empêche tous les travaux de rénovation de Censier. Par exemple, il est impossible de changer les fenêtres, qui datent de la construction du bâtiment (1965), et plusieurs d'entre elles, dangereuses, ont dû être soudées pour assurer la sécurité des usagers. Le centre d'Asnières est lui aussi entièrement ignifugé avec de l'amiante. Même en dehors de tout accident imposant la fermeture immédiate des bâtiments, la

législation interdira bientôt l'accueil du public dans des locaux amiantés. D'autres implantations, même si elles ne sont pas amiantées, présentent, elles aussi, des problèmes de sécurité : bâtiments historiques non conformes aux règlements en vigueur, bâtiments mal adaptés à l'usage qui en est fait, issues de secours impraticables, sols trop chargés, etc.